

SÉANCE DU 29 AVRIL 2019

En l'an deux mille dix-neuf le vingt-neuvième jour du mois d'avril, en salle publique de l'hôtel de ville sise au 180, rue de Monseigneur-Panet à Nicolet, le conseil municipal de la Ville de Nicolet s'est réuni pour tenir une séance **EXTRAORDINAIRE** où il y avait QUORUM.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Madame France Trudel
Madame Carolyne Aubin

Madame Chantal McMahon
Monsieur Denis Jutras

Madame Geneviève Dubois, mairesse

ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur Pierre Genest, Greffier adjoint

La séance débute à 17 h

RÉSOLUTION n° 114-04-2019 **RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Chantal McMahon

APPUYÉ par madame la conseillère Carolyne Aubin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 avril 2019, lequel comporte le sujet suivant:

- Résolution relative au dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt n°394-2019.

(ADOPTÉ)

RÉSOLUTION n° 115-04-2019 **DÉPÔT DU CERTIFICAT - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 394-2019**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Jutras

APPUYÉ par madame la conseillère France Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil municipal de la Ville de Nicolet atteste le dépôt, sur la table du conseil, du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement d'emprunt n° 394-2019.

(ADOPTÉ)

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

RÉSOLUTION n° 116-04-2019 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Carolyne Aubin

APPUYÉ par madame la conseillère Chantal McMahon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la levée de l'assemblée à 17h10.

(ADOPTÉ)

- Je, Geneviève Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.
- Je, Geneviève Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro _____, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Geneviève Dubois
Mairesse

Pierre Genest
Greffier adjoint